



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT HOFFMANN DEVANT LA
TRENTÉ ET UNIÈME RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA
CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER**

**« LE TRIBUNAL SE RÉJOUIT À LA PERSPECTIVE DE CÉLÉBRER
SON VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE »**

Aujourd'hui, M. le juge Albert Hoffmann, Président du Tribunal international du droit de la mer, a prononcé son allocution devant la trente et unième Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par liaison vidéo. La Réunion, qui se déroule du 21 au 25 juin 2021, combine des réunions en présentiel, au Siège de l'ONU à New York, et des réunions virtuelles. Dans son allocution, le Président Hoffmann a présenté le rapport annuel du Tribunal pour 2020 et donné des informations sur les travaux judiciaires du Tribunal, les questions d'organisation, le renforcement des capacités et le vingt-cinquième anniversaire du Tribunal, qui sera célébré le 1^{er} octobre 2021.

En ce qui concerne les travaux judiciaires du Tribunal, le Président est revenu sur le prononcé de l'arrêt sur les exceptions préliminaires de la Chambre spéciale du Tribunal dans le *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien*, le 28 janvier 2021. Il a informé la Réunion que la Chambre spéciale avait rejeté les exceptions préliminaires soulevées par les Maldives à la compétence de la Chambre et à la recevabilité des demandes de Maurice. À la suite de cet arrêt, la procédure sur le fond de l'affaire a repris. Le Président a indiqué que le Tribunal avait reçu le mémoire de Maurice et que le dépôt du contre-mémoire des Maldives était prévu pour novembre de cette année.

Le Président a également rendu compte d'une autre affaire inscrite au rôle du Tribunal, l'*Affaire du navire « San Padre Pio » (Suisse/Nigéria)* concernant la saisie et l'immobilisation du navire « San Padre Pio », avec son équipage et sa cargaison, déclarant que l'ouverture des audiences en l'affaire est prévue pour le 9 septembre 2021.

Pour ce qui est des questions d'organisation, le Président a noté que le Tribunal avait tenu avec succès deux sessions administratives sous forme hybride en septembre 2020 et mars 2021. Il a ajouté que durant ces sessions le Tribunal avait amendé son Règlement à deux égards, premièrement pour le rendre inclusif du point de vue du genre, et deuxièmement pour que les audiences, les séances et la lecture

des arrêts puissent se tenir en tout ou partie par liaison vidéo lorsque des raisons de santé publique, des motifs de sécurité ou d'autres motifs impérieux l'exigent. Opérant dans ce cadre, le Tribunal a réussi à assurer la continuité de son mandat tout en protégeant la santé de ses juges et de son personnel, ainsi que celle des représentants des parties paraissant devant lui. Dans ce contexte, le Président a souligné l'importance des technologies modernes pour le fonctionnement efficace des cours et tribunaux internationaux. Il a informé la Réunion que l'équipement audiovisuel de la salle d'audience et de la salle de délibération serait prochainement intégralement modernisé et qu'une salle d'audience provisoire avait été installée et resterait disponible jusqu'à l'achèvement des travaux techniques, en 2022, pour que le Tribunal puisse continuer à exercer ses fonctions judiciaires. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement allemand pour la modernisation des installations.

Le Président a ensuite souligné la détermination du Tribunal à poursuivre ses activités de renforcement des capacités malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Durant la période 2020-2021, des boursiers originaires de sept pays ont pu participer au programme TIDM-*Nippon Foundation* de neuf mois de renforcement des capacités et de formation, qui s'est tenu sous forme hybride. Le Président Hoffmann a noté avec gratitude le soutien continu apporté à ce programme par la *Nippon Foundation*. Il a informé les représentants que le programme de stage du Tribunal continuait de se dérouler normalement et en présentiel, bien que sous forme légèrement réduite. Il a remercié l'Institut maritime de Corée et le Gouvernement chinois pour leurs contributions au Fonds d'affectation du Tribunal pour le droit de la mer. Il a aussi annoncé que le nouveau programme de renforcement des capacités pour conseillers juridiques désireux de se familiariser avec les mécanismes de règlement des différends établis par la Convention, qui est financé par la République de Corée, débutera en fin d'année, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Le Président Hoffmann a conclu son allocution en annonçant que le vingt-cinquième anniversaire du Tribunal, le 1^{er} octobre 2021, serait marqué par la tenue d'un petit évènement commémoratif. Compte tenu de la préférence accordée à la tenue d'un évènement en présentiel dans la salle d'audience rénovée et de la probabilité que les mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19 soient toujours en place à l'automne 2021, le Président a informé les représentants que le Tribunal envisageait d'organiser un colloque dans ses locaux à l'automne 2022. Le Président a exprimé sa conviction que les réalisations du Tribunal durant ces vingt-cinq années « le placent en bonne position pour s'acquitter de son mandat au XXI^e siècle en tant qu'instance centrale pour le règlement pacifique des différends relatifs au droit de la mer. »

L'allocution du Président peut être consultée sur le site Web du Tribunal, à l'adresse : <https://www.itlos.org/fr/main/presse-et-media/allocutions-du-president/>.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (www.itlos.org ou www.tidm.org) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou à M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.